



2 février 2024

## La protection des élèves à l'Assemblée nationale

### 3. Le jeu risqué

La Société canadienne de pédiatrie [recommande officiellement le «jeu risqué»](#) pour les enfants, notamment pour prévenir le stress et l'anxiété chez les jeunes. Mélanie Laviolette, présidente de la FCPQ, [a discuté avec Richard Martineau](#) de cette recommandation, d'anxiété, de responsabilité parentale et de l'importance de « prendre des débarques ».

### 2. Les mesures de rattrapage sont-elles au rendez-vous?

Les mesures de soutien aux élèves qui en avaient besoin après les grèves devaient commencer cette semaine. Malgré des inquiétudes à ce sujet dans les dernières semaines, la mise en œuvre des plans a commencé partout au Québec. La FCPQ a tout de même tenu à rappeler que les classes spécialisées devraient recevoir des mesures de rattrapage et du soutien supplémentaire si les élèves en ont besoin. D'ailleurs, [des sommes sont prévues](#) pour des activités éducatives spécialisées pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Les centres de services scolaires devaient envoyer leur plan de rattrapage au ministère au plus tard le 2 février. Pour rappel, il est prévu de mettre à jour ces plans au printemps en fonction de l'évolution des besoins.

### 1. Recommandations pour renforcer la protection des élèves

Les consultations particulières pour le projet de loi 47, *Loi visant à renforcer la protection des élèves*, ont eu lieu cette semaine à l'Assemblée nationale. La FCPQ a déposé son mémoire et [présenté ses recommandations](#) pour bonifier le projet de loi et pour s'assurer que les jeunes se sentent et soient en sécurité à l'école. La Fédération a aussi salué les mesures introduites par le projet de loi, notamment [la fin des clauses d'amnistie](#).

Pour regarder notre intervention en commission, [cliquez ici](#).

*À surveiller la semaine prochaine*

La Fédération des comités de parents du Québec participera aux consultations particulières sur le projet de loi 48, *Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière*. Nous [présenterons nos recommandations](#) concernant les zones scolaires le 7 février à 11h15.